



# Procès Verbal du Conseil Municipal de Val de Vesle

## Conseil municipal du mardi 14 mai 2019

- **La séance du Conseil municipal est ouverte à 20h00** ; sont présents tous les membres en exercice sauf Mme Stéphanie BOYER, excusée et M. Fabrice HUART, excusé. M. Frédéric HERVOIS est absent jusqu'au point 5 de l'ordre du jour (il arrive à 20h35).
- Mme Isabelle PERRIN est nommée secrétaire de séance.
- Le PV du dernier Conseil est approuvé par tous les conseillers présents.
- M. Jean-Michel SPANAGEL demande que les votes se fassent à scrutin public. L'ensemble du Conseil municipal approuve à l'unanimité.
- M. le Maire fait part de l'utilisation de ses délégations pour :
  - le changement de 2 portes à la boulangerie communale par la société FERTEC pour 5 433 € HT ;
  - Le changement des 3 cadrans de l'église de Wez et l'ajout d'un 4<sup>ème</sup> par la société BAUDET pour 6 866 € HT ;
  - La réfection de la piste vélos au parc des Grands Bois par la société FK2M pour 3 636,13 € HT.
- M. le Maire souhaite rajouter un point 10 (décision modificative) à l'ordre du jour. L'ensemble du Conseil municipal n'y voit pas d'inconvénient.

### Ordre du jour :

#### 1) Compte rendu de commission :

##### **Compte rendu de la Commission "Culture, Animation et Environnement" du mardi 09 avril 2019 à 19h00**

**Membres présents:** Micheline BELLOUIN, Fabrice HUART, Denis MOREAU, Isabelle PERRIN, Antoine RENAUD et Dorothee SACY.

**Membres excusés:** Stéphanie BOYER et Claire RAMOS.

#### 1) **Demande de subvention**

Mme Dorothee SACY informe les membres présents des échanges de courrier avec l'Association Sportive de Sept-Saulx, la subvention allouée en 2018 n'apparaissant pas dans le compte-rendu financier de l'Association voté en AG.

Le Trésorier a donc envoyé un compte-rendu de budget modifié.

Les membres présents décident de proposer une subvention de 200 euros au Judo club des Petites Loges, comme demandé par celui-ci, qui accueille 9 sportifs de notre commune.

#### 2) **Journée Citoyenne**

Les membres présents organisent le planning de la journée. Celui-ci sera envoyé aux Conseillers Municipaux qui pourront ainsi prendre un atelier en charge.

Mrs Antoine RENAUD-MAILLIARD et Denis MOREAU contacteront les employés municipaux afin de compléter avec eux la liste de travaux pouvant être réalisés.

Mme Micheline BELLOUIN s'occupe des courses préalables.

M. Fabrice HUART fait remarquer qu'il faut associer les responsables de la Prévention

Routière à la création d'un parcours d'initiation au vélo pour les plus jeunes et que cet atelier ne sera donc peut-être pas mené lors de la journée citoyenne.

### **3) Fête patronale**

M. Fabrice HUART informe les membres de la commission que les attractions habituelles seront présentes à la fête patronale.

### **4) Illuminations de Noël**

L'état des lieux des candélabres équipés de prises pour les décorations a été fait en 2015. Mme Micheline BELLOUIN le demandera à M. Nicolas CROVISIER. Le cas échéant Mrs Antoine RENAUD-MAILLIARD et Denis MOREAU le referont en partant des documents fournis par M. Jean-Michel SPANAGEL.

M. Denis MOREAU préparera pour la prochaine réunion un état des lieux des décorations encore en fonction.

### **5) Marché rural**

Mme Isabelle PERRIN fait un récapitulatif des commerçants et artisans qui ont répondu favorablement, nombreux à ce prochain marché ce samedi 8 juin. Deux allées du parking seront dédiées aux exposants et, si le temps s'y prête, il y aura des tables et des bancs à disposition pour déjeuner sur place. Par contre il manque encore un fromager pour représenter l'ensemble des commerçants alimentaires.

Le Tri Truck du Grand Reims sera présent afin de réaliser une animation autour du tri et du recyclage. En effet, ce véhicule propose un point de collecte des piles, cartouches d'imprimante, lampes et petits appareils électriques et électroniques ainsi que des jeux pour toute la famille autour du tri des déchets.

### **6) Questions diverses**

- ⇒ Mme Micheline BELLOUIN fait remarquer que les quatre bacs à fleurs ont été livrés.
- ⇒ M. Antoine RENAUD-MAILLIARD demande qu'il soit noté quelque part qu'il faut penser à équiper la maison du parc d'un accès internet.
- ⇒ Mme Dorothee SACY présente la proposition de M. CARDOT de réaliser des capsules de champagne pouvant être vendues au profit du projet de rénovation du clocher de l'église du quartier de WEZ. Les membres de la commission trouvent cette proposition très intéressante et très généreuse mais difficile à mettre en place au niveau d'une commune.
- ⇒ Les membres présents proposeront aux membres du Conseil Municipal d'organiser un pot de départ pour le facteur présent dans notre commune depuis 25 ans.

**La réunion s'achève à 20h50.**

## **2) Subventions :**

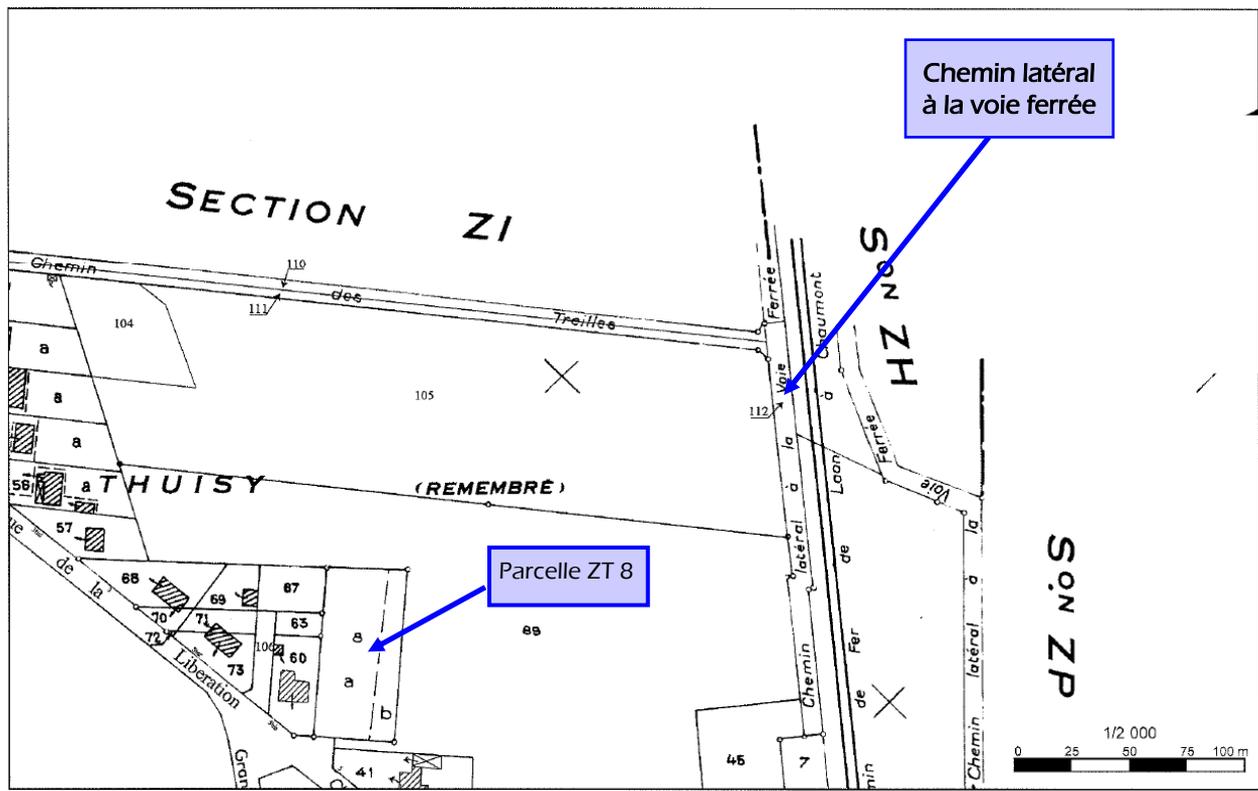
Il est décidé, à l'unanimité des membres présents, d'attribuer une subvention de 200 € à l'association du Judo Club des Petites Loges qui accueille 9 sportifs de notre commune.

## **3) Déclassement partiel du chemin latéral à la voie ferrée :**

Considérant la fréquentation et l'usage effectué du chemin rural dénommé chemin latéral à la voie ferrée, considérant que cette partie de chemin n'aura entre autres plus d'utilité lorsque la phase 3 du lotissement Bois Branscourt sera terminée (il servira à l'implantation du merlon de terre qui isolera visuelle-

ment et phoniquement les constructions du lotissement), M. le Maire propose au Conseil municipal, le déclassement de fait du chemin (voir plan ci-après).

## PLAN DU CADASTRE



Plan du cadastre avec le chemin latéral à la voie ferrée  
et la parcelle ZT 8 Lieudit « Liette »

- Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré,
- de déclasser le chemin rural latéral à la voie ferrée situé au lieu-dit Thuisy remembré, cadastrée ZT parcelle n° 112,
  - de mettre à jour, en conséquence, le tableau jaune recensant les voies communales du domaine du privé.
  - d'autoriser M. le Maire à engager les démarches correspondantes.

#### 4) Achat et échange de parcelles :

- Vu l'exposé fait par M. le Maire pour l'acquisition de la parcelle cadastrée ZT 8 Lieudit « Liette » pour une surface de 26a 10ca (voir plan ci-dessus).

Le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents, et après en avoir délibéré :

- d'autoriser M. le Maire à demander au notaire de la commune de faire une proposition d'achat de la parcelle ZT 8 d'une superficie de 26a 10ca pour une valeur de 50 000 € aux propriétaires (indivision Malinet). Ce terrain est destiné à rester en espaces verts dans le futur aménagement de la phase 3 du Bois Branscourt.
- d'autoriser M. le Maire à signer tous documents pour l'acquisition de cette parcelle auprès de l'office notarial de Verzy.

## 5) Trames vertes et bleues :

Afin de restaurer les trames vertes et bleues, la commune, en partenariat avec la LPO, a décidé d'aménager certains terrains communaux et privés, avec haies champêtres, création de vergers et restauration de mares.

Ce programme est pris en charge par la région Grand Est; toutefois, il est demandé une participation communale de 1000 €.

Après étude de cette demande, le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré, d'accepter de verser cette participation de 1 000 € au nom de la commune de Val-de-Vesle.

## 6) Achat de matériel:

Il est décidé, à l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré, de remplacer le camion actuel de la commune par un camion RENAULT TRUCKS MASTER 3T5 CCAB STD RTWD neuf, tout équipé, pour un coût prévisionnel d'environ 34 000 € HT.

L'ancien camion IVECO sera revendu directement par la commune, dans l'état, à un particulier ou à une société. Le prix étant fixé à 4 500 €.

## 7) Convention avec le Centre de Gestion de la Marne :

M. le Maire rappelle aux Conseillers municipaux les éléments suivants :

les collectivités territoriales doivent veiller à l'état de santé des agents en ayant comme préoccupation d'empêcher toute altération de leur état de santé du fait de l'exercice de leurs fonctions.

Chaque collectivité et chaque établissement public local doit disposer d'un service de médecine professionnelle et préventive. Cette obligation peut être satisfaite par l'adhésion à un service créé par un Centre de Gestion.

Le Centre de Gestion de la Marne dispose d'un pôle prévention et santé au travail regroupant autour de la médecine professionnelle et préventive une équipe pluridisciplinaire composée de conseillers en prévention des risques, ergonomes, psychologues du travail, référent handicap.

En complément du suivi médical, cette équipe exerce une mission de conseil et d'assistance de la collectivité sur toute question relative à la prévention des risques professionnels, ou au maintien dans l'emploi de leurs agents.

Considérant que la convention « socle » proposée par le Centre de Gestion permet de faire appel à l'ensemble de ces compétences en tant que de besoin,

Considérant le mode de financement fixé par le Centre de Gestion, reposant d'une part sur la levée d'un taux de cotisation additionnel pour l'ensemble des prestations en ergonomie, prévention, psychologie du travail, accompagnement handicap et tiers temps médical, et d'autre part sur une facturation des examens médicaux réalisés,

Considérant que la convention au service de médecine préventive du Centre de Gestion à laquelle adhérerait la collectivité est rendue caduque par la convention en santé prévention nouvellement proposée,

M. le Maire propose donc l'adhésion au service santé prévention du Centre de Gestion de la Marne à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré :

- **d'adhérer** à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019 à la convention santé prévention du Centre de Gestion ;
- **d'autoriser** M. le Maire à signer la convention correspondante.

## **8) Contrat d'assurances (personnel et biens) :**

M. le Maire, après négociation auprès de différents assureurs, propose de changer de contrat (à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020) pour l'assurance des véhicules à moteur, dommages aux biens, dommages causés à autrui, protection juridique de la collectivité, protection juridique des élus et des agents, auto-collaborateurs, multirisques informatique, bris de machine et assurance du personnel.

La société GROUPAMA est retenue à l'unanimité des membres du Conseil municipal. Le coût annuel est de 10 265,05 € soit une économie de 2 217,35 € par rapport à la SMACL, actuel assureur de la commune.

## **9) Enfouissement de réseau et éclairage public :**

M. le Maire propose de prendre une délibération destinée à la Communauté Urbaine du Grand Reims, compétente pour le programme d'enfouissement des réseaux et rénovation de l'éclairage public.

Cette délibération (voir ci-dessous) est adoptée à l'unanimité des membres du Conseil municipal.

- *Vu la délibération n°11-051 en date du 14 avril 2011 ;*
- *Vu les engagements pris auprès des administrés lors des dernières élections, lors des réunions publiques du 06 novembre 2014 et du 18 mars 2016 ;*
- *Vu le travail effectué par la commission « programmation, travaux et patrimoine bâti et non bâti, urbanisme » ;*
- *Vu la délibération n°18-010 en date du 16 janvier 2018 ;*

*Il est proposé au Conseil municipal de soumettre à la CUGRe pour l'année 2020 les travaux suivants :*

- *enfouissement des réseaux et rénovation de l'éclairage public de la dernière partie de la rue du Général de Gaulle.*

*Le Conseil municipal, approuve, à l'unanimité des membres présents, les travaux d'enfouissement et de rénovation cités ci-dessus.*

*Le Conseil municipal souhaite aussi que le programme d'enfouissement des réseaux et rénovation de l'éclairage public se poursuive :*

- *rue de la place, impasse de la Vesle, rue du Rouloir, rue de Normandie et de Bretagne (quartier de Courmelois) et rue de Reims (quartier de Wez).*

## **10) Décision modificative :**

Suite à un trop perçu de la taxe d'aménagement, il convient de prévoir les crédits budgétaires suivants :

En dépenses d'investissement :

Sur l'opération 10001 Mairie : - 3000 €

Sur le compte 10226 : + 3000 €

## **11) Questions diverses :**

1) Comme chaque année, le comptable public de la commune a analysé le compte de gestion; ses conclusions sont les suivantes :

1. la situation financière de la commune est bonne ;
2. l'augmentation des dépenses de fonctionnement, suite à la hausse des charges générales et non des charges du personnel, s'explique par un programme de rénovation et d'entretien des bâtiments ;

3. La commune dispose d'un financement disponible important (258 658 €) et d'un fond de roulement équivalent à 2 ans de dépenses de fonctionnement.
- 2) M. le Maire présente au Conseil municipal le projet des 4 maisons à coût maîtrisé de MAISON-VIE. Elles seront disponibles en mars 2021. Ces maisons (avec un terrain de 500 à 600 m<sup>2</sup>, mais hors peinture et papiers peints) reviendront, clé en main, à moins de 190 000 €. Pour tous renseignements, s'adresser à la mairie.
- 3) M. le Maire fait part de sa satisfaction concernant la souscription pour la toiture de l'église de Wez. A ce jour, on totalise 48 dons pour une somme de 5 645 €. La souscription reste ouverte (voir sur le site de la commune : [www.valdevesle.fr](http://www.valdevesle.fr))
- 4) Mme Dorothée SACY propose de reporter la matinée nettoyage du 25 mai au 15 juin (de 10h à 12h).

**La séance est levée à 21h20**